



## Projet Sportif Régional « Elite » des Pays de la Loire pour les 4 saisons à venir (2016-2020)

Ce document a pour objet de valider le Projet sportif régional « Elite » pour les 4 saisons du mandat électif de 2016 à 2020. Il sera présenté et validé en comité directeur de la Ligue lors du début de saison 2016-17.

**Chaque saison le CTS, responsable de la formation du joueur, en s'appuyant sur l'ETR, préparera un avenant à ce PSRE qu'il présentera au bureau directeur de la Ligue pour validation courant du mois de mai de chaque année pour la saison suivante.**

Ce document consiste à :

- Expliquer la stratégie générale concernant la formation des futurs joueurs de haut niveau au sein de la Ligue,
- Rappeler la démarche utilisée afin de choisir les clubs tant dans la période de l'information que de celle de la sélection des projets.
- Confirmer la procédure annuelle mise en place jusqu'au comité directeur de la Ligue de janvier qui vérifiera les engagements pris par les clubs évoluant dans ces championnats.
- Planifier et cadrer les échanges d'information entre les clubs/CTC du PSRE et la Ligue (ETR et informations liées aux stages organisés par la Ligue).

Parallèlement à ce document la Ligue validera tous les ans un avenant au PSRE qui permettra :

- D'expliquer les choix pris lors de cette saison (vérification des cahiers de charges).
- D'établir la carte régionale des équipes qui représenteront la Ligue dans les championnats de France U15 et U18 ainsi que dans le championnat régional U13.
- Valider la liste des « sélectionnés et espoirs régionaux » ainsi que la liste des « Groupes Potentiels Départementaux »

### 1. Le principe de base :

*Les meilleurs jeunes « potentiels »...*

*... dans les « structures » les plus adaptées ...*

*... pour jouer la meilleure compétition !*

Les trois éléments cités ci-dessus sont incontournables pour amener des jeunes vers le haut niveau, ce qui est un des objectifs affirmés de notre fédération et de notre Ligue.

Nous nous appuierons sur les clubs et/ou CTC qui évolueront au meilleur niveau national ou régional pour structurer notre formation régionale du jeune joueur-euse. A l'aide d'un accompagnement proposé par la Ligue et l'ETR nous travaillerons en lien direct avec ces clubs pour améliorer la qualité et la quantité d'entraînement de nos jeunes espoirs. De plus les Poles Espoirs de notre Ligue resteront la structure incontournable et centrale de ce PSRE.

Nous nous intéresserons aux catégories et niveaux suivants :

- U18 Elite,
- U15 Elite,
- U13 Région.

Ce dernier niveau nous semble essentiel afin d'assurer une formation de base correcte à nos jeunes espoirs.

Nous vous proposons de voir dans le détail les modalités et démarches de choix d'équipes pour ces 3 catégories.

## **2. Elite U18 :**

### **21- la démarche :**

Sur cette catégorie la FFBB a clairement affirmé sa volonté de s'appuyer sur les clubs de haut niveau qui ont un centre d'entraînement ou de formation agréé. En plus de ces places acquises d'office, la FFBB peut nous octroyer une ou plusieurs places supplémentaires tant en garçons qu'en filles.

### **22- Le choix des projets :**

Le choix de ces places supplémentaires se fera par la Ligue en tenant compte des critères suivants :

- Conditions d'entraînement et d'encadrement (technique, scolaire et médical),
- Projet club : Continuité du travail de formation en amont (U15) et en aval (U20 et seniors),
- Evaluation des joueurs/joueuses (liste régionale d'espoirs et de sélectionnés)

### **23- Echancier :**

Les équipes évoluant dans le championnat U18 Elite dans le cadre des « places supplémentaires » recevront un courrier avant la fin mars pour exprimer leur volonté ou non de se réengager dans ce même championnat. Parallèlement à cela un appel à candidatures pourra (selon la décision de la Ligue) être fait auprès des clubs évoluant au minimum en U17 et U15 région « Excellence » et inter régions.

## **3. Elite U15 :**

### **31- Rappel de la démarche :**

Sur cette catégorie, depuis la saison 2013-14, la FFBB a donné pouvoir aux Ligues afin que celles-ci choisissent les clubs/CTC qui participeront à ce championnat de France.

Chaque Ligue obtient un quota d'équipes et met en place la procédure annuelle qu'elle souhaite pour valider les projets U15. Il est important de signaler que ce quota peut évoluer dans le temps : lors de la saison 2013-14 nous avons 6 places en Garçons comme en Filles, la saison suivante nous n'avons que 5 places que nous avons gardées depuis.

Cette démarche doit être faite en étroite collaboration avec le CTS responsable de la formation du joueur/se et dans le respect de l'application du cahier des charges (voir ci dessous) établi par la FFBB.

En résumé la Ligue des Pays de la Loire a décidé de :

- Informer tous les ans, vers la fin mars, les clubs susceptibles d'être candidat à cette compétition en contactant les clubs/CTC évoluant en U13 Région et U15 Région Excellence et inter régions. Cette information peut se faire avec l'appui d'une réunion ou non,
- S'appuyer sur des dossiers de candidature remplis par les clubs/CTC candidats à l'U15 Elite, puis utiliser ces dossiers pour classer les projets,
- choisir et valider les projets en bureau directeur de la Ligue vers la mi juin,

Enfin une démarche de validation et un accompagnement seront proposés afin de vérifier que les clubs/CTC appliquent le cahier des charges demandé et les engagements pris en termes de qualité et quantité d'entraînement.

### **32- Le choix des projets :**

**Celui-ci s'appuiera sur l'application du cahier des charges de la FFBB et de la Ligue :**

« Outre le préalable indispensable de la mise en conformité par rapport au cahier des charges, si la Ligue devait faire un ou des choix entre différents projets, les priorités seront les suivantes :

1. L'accueil des jeunes du Pôle Espoir (issus du club puis, facilités de transport et proximité pour les autres ...),

2. L'accueil des jeunes inscrits sur les listes « sélections » et « espoirs » (issus du club puis, facilités de transport et proximité pour les autres ...),
3. La quantité d'entraînement (entraînement quotidien proposé),

Dans l'examen des dossiers de candidatures il sera tenu compte du respect du cahier des charges de la saison précédente. »

### **33- Suite de la procédure de validation :**

Une fois que la Ligue aura choisi et validé les projets U15 Elite, la démarche sera la suivante :

#### **1. Fin de saison en cours :**

- a. Prévenir les clubs et la FFBB de la décision de la ligue. Les clubs devront s'engager auprès de la FFBB en suivant la démarche prévue par la FFBB.
- b. Envoi aux clubs choisis des listes « Sélectionnés et Espoirs Région » (pour le 30 mai).
- c. Envoi aux familles des jeunes inscrits sur ces listes, des coordonnées des différents clubs choisis par la Ligue (pour le 30 mai).

#### **2. Saison suivante :**

- a. Les clubs devront remplir le dossier de valorisation pour la fin septembre. Celui-ci reprend le dossier de candidature rempli par les clubs au cours du mois d'avril dernier.
- b. Vérification des informations données.
- c. Visite de l'ETR et d'un représentant de la Ligue et du comité du lieu de l'équipe (avant la fin de l'année civile).
- d. Compte rendu général de la mise en place de ce Projet Sportif Régional proposé au comité directeur par l'ETR (CTS responsable de la formation du joueur).
- e. Mise en place de la stratégie pour la saison future (en connaissant le nombre de places qui nous sera attribué par la FFBB).

## **4. Région U13 :**

### **Rappel de la démarche et du choix des projets :**

A partir de la saison 2016-17 la Ligue des Pays de la Loire a mis en place un championnat régional ELITE sur l'ensemble de la saison. Ce championnat se déroulera en deux phases.

Pour le choix des équipes la Ligue s'appuiera sur les candidatures que les comités lui feront en fonction des quotas prévus.

Auparavant les comités devront s'assurer que ces équipes appliquent le cahier des charges prévus.

D'autre part les clubs ou CTC ayant une équipe en U15 Elite sur la saison en cours auront une place réservée dans ce championnat régional. (dans le respect du cahier des charges)

## **5. Echanges Ligue/Clubs - CTC Elite :**

Conjointement aux engagements dans ces compétitions Elite il nous a semble essentiel de rendre visible les différentes relations possibles entre le Ligue et les clubs/CTC (Elite ou non) mais aussi entre les clubs/CTC (Elite ou non) eux-mêmes. Dans ce sens vous trouverez en annexe les échanges de courriers qui valident les procédures et les changements de club/CTC des jeunes espoirs notamment dans le respect de chacun.

#### **a. La Ligue s'engage à fournir les informations suivantes aux clubs/CTC Elite :**

- i. Liste et informations générales des jeunes présents sur les CIC U12 ; U13 ; U14 ;
- ii. Classement qualitatif des jeunes présents à ces stages,
- iii. Liste des jeunes convoqués sur les stages de sélections de Ligue.

Ces informations seront envoyées avant le stage ou immédiatement après l'action.

- b. Les Clubs / CTC intéressés par un ou plusieurs jeunes pourront passer par le Cadre Technique Fédéral du comité du club d'origine. Le CTF donnera les coordonnées téléphoniques de l'entraîneur du ou des jeunes.
- c. Les clubs/CTC qui contacteront les entraîneurs de ces jeunes devront également prévenir le club d'origine par lettre ou mail afin des les informer de leur démarche.
- d. Tout manquement d'un club et/ou d'un entraîneur à ces démarches pourront entraîner l'arrêt de ces échanges d'informations.

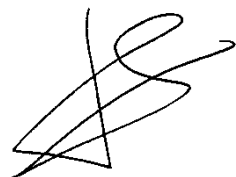
## 6. Echéancier :

	U13 R	U15 E	U18 E	Autres
Fin JAN				Compte rendu annuel du PSRE de la saison en cours
Fin MARS	Engagement automatique des U15 Elite	Engagement saison suivante	Engagement saison suivante	
Fin AVRIL	Liste GPD	Dépôt candidatures clubs	Dépôt candidatures clubs	
Fin MAI	Choix CD	Choix Ligue	Choix Ligue	Liste Espoirs/sélectionnés Ligue Valider choix Ligue U15/U18
15 JUIN	Choix Ligue			Valider le PSRE de la saison en cours Vote PSRE saison suivante

**Fait et présenté au comité directeur de la Ligue du 11 mars 2016 par le CTS responsable de la formation du joueur :**

**Vu et voté par le comité directeur de la Ligue :**

**Le Conseiller Technique Sportif,  
Thierry MOULLEC**



**Le Président de la Ligue,  
Yannick SUPLOT**



### Annexes

- Annexe 1 : cahier des charges U18 Elite,
- Annexe 2 : cahier des charges U15 Elite,
- Annexe 3 : cahier des charges U13 Elite Région,
- Annexe 4 : lettre d'information aux clubs choisis
- Annexe 5 : lettre d'information aux familles des jeunes inscrits sur la liste « Sélectionnés et Espoirs »
- Annexe 6 : lettre d'information aux clubs non retenus
- Annexe 7 : lettre aux clubs qui ont des jeunes inscrits sur les listes « sélectionnés ou espoirs »

## Annexe 1 :

# Cahier des Charges Championnat Régional U13 (M & F) dans les Pays de la Loire

## LES REGLES DE PARTICIPATION

Respect de l'ensemble des règles de participation actuelles, à savoir 5 C1, C2 ou T et U13 autorisés.  
8 joueurs-euses minimum sur la feuille de match.

## LE CAHIER DES CHARGES

### **Club :**

- Participation obligatoire de l'entraîneur (l'entraîneur assistant sera invité) de l'équipe U13 à au moins une réunion par an dans le cadre du PSRE.
- Trois séances d'entraînement par semaine au minimum doivent être proposées à chaque jeune composant l'effectif de l'équipe U13 (interne ou externe au club).
- Le groupe d'entraînement idéal, est de 12 joueurs-euses avec 6 à 8 U13 et 4 à 6 U12 ou U11.

### **Installation :**

Classement H1 au minimum.

### **Encadrement :**

- Un entraîneur P1 ou EJ (obligation de recyclage en règle).
- Un assistant en formation ou présent au « Clinic » régional.
- Ces deux entraîneurs seront en contact régulier avec le Cadre Technique Fédéral responsable de la formation du joueur dans son comité départemental afin d'échanger sur les joueurs-euses ainsi que sur l'évolution du Groupe Potentiel Départemental (voir ci-dessous). Il sera conseillé de prendre les statistiques afin qu'elles servent dans ces échanges.
- Un dirigeant référent est rattaché à l'équipe.

### **Joueurs :**

- Le Groupe Potentiel Départemental est défini comme suit : ce sont les 10 à 20 noms maximum (selon les comités) par année d'âge U12 et U13 de jeunes susceptibles d'intégrer à moyen ou long terme une sélection (départementale ou régionale). Cette liste est proposée par le Cadre Technique Fédéral responsable de la formation du joueur dans son comité départemental, puis validée par l'ETR avant la fin avril.
- Dans le cadre du Projet Sportif Régional Elite, les jeunes qui font partie du « Groupe Potentiel Départemental » devront, dans la mesure du possible, intégrer une équipe évoluant en U13 région au moins (ils peuvent aussi intégrer des équipes U15 Région ou Nation)

### **Technique :**

Respect des directives techniques de la FFBB (voir le tableau ci-dessous), ainsi que des préconisations émises par l'ETR de la Ligue des Pays de la Loire (selon le document « cahier des charges technique des TIC » à disposition auprès de votre Cadre Technique Fédéral).

A ce titre toutes les défenses de zone (tout terrain et demi terrain) sont interdites. Le développement du jeu rapide doit être la priorité de la construction de jeu offensif (limiter l'organisation du jeu placé).

## LE CHOIX DES PROJETS

1. Les clubs ou CTC ayant une équipe en U15 Elite auront une équipe inscrite en U13 Région la saison suivante (même si elle n'est pas réinscrite en CDF). Un courrier de la Ligue sera adressé à ces clubs pour qu'ils confirment cet engagement d'office fin mars.
2. Chaque comité devra donner ses équipes par ordre de préférence en tenant compte des quotas suivants, ce quota incluant les équipes disposant de places réservées :

CD 44	CD 49	CD 85	CD 72	CD 53	TOTAL
5	4	3	2	2	16

3. La Ligue aura 2 places « invitations »

Chaque comité donnera une équipe supplémentaire au nombre indiqué ci-dessus, puis la Ligue (réunion mixte commission sportive / technique) choisira en fonction des critères suivants :

- Jeunes du club inscrits dans la liste « Groupe Potentiel Départemental »,
- Historique dans les championnats régionaux,

4. Des montées des départements (6) seront validées pour la seconde phase de ce championnat à partir de janvier. Les quotas seront les suivants, ces équipes évolueront au deuxième niveau régional.

CD 44	CD 49	CD 85	CD 72	CD 53	TOTAL
2	1	1	1	1	6

## **LE CALENDRIER**

Chaque saison les comités envoient à la Ligue le choix de leurs équipes en fonction des quotas (plus une équipe pour les « invitations ligue ») avant la fin du mois de mai.

La Ligue donnera les équipes qualifiées à cette compétition à une date fixée chaque année par la commission sportive régionale. (vers la mi juin)

Annexe: Répartition des contenus U13.

## **REPARTITION EN POURCENTAGE DES CONTENUS D'ENTRAINEMENT**

DOMAINES DE TRAVAIL	CONTENUS D'ENTRAINEMENT	REPARTITION %
<b>Fondamentaux individuels offensifs (FIO)</b>	Tirs :  - En course - Sous le cercle après rebond - De pied ferme	<b>33%</b>
	Autres fondamentaux :  - Dribble, - Passes, - Appuis,	Toutes situations du 1c0 au 1c1 avec passeur  <b>33%</b>
<b>Fondamentaux collectifs offensifs (FCO)</b>	- Contre-attaque (du 1c0 au 3c2) >>> <b>10%</b>  - Le jeu réduit, tout terrain >>> <b>13%</b>  - Le jeu réduit, demi-terrain >>> <b>10%</b>	<b>33%</b>
<b>La formation physique doit être intégrée à l'entraînement sauf pour les étirements et le travail de gainage qui peuvent être réalisés en dehors de l'entraînement.</b>		

\*Pour plus de détails nous vous conseillons de consulter le document « le book U13 » que vous trouverez à télécharger sur le site du comité 35 de basketball : [http://www.basket35.com/le\\_book\\_u13/](http://www.basket35.com/le_book_u13/)  
Bonne lecture

## Annexe 2 :

# Cahier des Charges Championnat de FRANCE ELITE U15 (M & F) dans les Pays de la Loire

## LES REGLES DE PARTICIPATION

L'objectif est de regrouper les meilleurs U15 dans une équipe ou une inter-équipe sans que des barrières administratives ne viennent se dresser.

Nombre de joueurs/ses regroupés/es :

- 12 joueurs/euses au minimum (dont 7 minimum sur les feuilles de match),
- 5 licences C1 ou T au maximum,
- Les 12 sélectionnés U14 ainsi que les jeunes des Pôles ne sont pas comptabilisés dans la liste des licenciés C1 ou T.

## LE CAHIER DES CHARGES

### Club :

- Participation obligatoire de l'encadrement (entraîneur et assistant) de l'équipe U15 à une réunion de début d'année sur un stage de sélection régionale par exemple.
- Quatre entraînements par semaine au minimum.

### Installation :

Classement H2 (sauf dérogation).

### Encadrement :

- Un entraîneur BE ou DE (obligation de recyclage en règle).
- Un assistant en formation, chargé de la prise des statistiques et de leur transmission au CTS chargé de la formation du joueur (le lundi suivant le match avant 12h).
- Un dirigeant référent à domicile comme à l'extérieur.

### Joueurs :

- Dans le cadre du Plan de Développement Territorial, **chaque joueur inscrit au Pôle doit se voir proposer une équipe engagée en championnat de France (sauf dérogation accordée par le DTN, sur proposition du CTS chargé de la formation du joueur).**
- Si accord médical, un joueur inscrit au Pôle peut également évoluer (un seul choix possible):
  - au sein d'un championnat de France ou régional Elite U17 et U18 dans son club,
  - ou au sein d'un 2ème championnat U15 dans un autre club par une licence AS « poliste ».
- Si accord médical, une joueuse inscrite au Pôle a un troisième choix : jouer un Championnat de France Seniors.

**Particularités régionales :** le nombre d'équipes (5) et la répartition géographique équilibrée de ces équipes sur la Région fait que le CTS, chargé de la formation du joueur, établira une liste de 15 sélectionnés en U16, U15, U14 et U13 puis notera, à côté du nom de ces jeunes, le niveau de pratique où le jeune devra évoluer. Les clubs auront connaissance de ces listes le 31 mai et les jeunes concernés sur les listes (leur famille) seront informés des coordonnées des clubs qui évolueront en CDF ELITE U15 et U18. Conjointement à ces 15 sélectionnés une liste de 10 « espoirs » sera rajoutée. Ces « espoirs » sont des jeunes, souvent débutants ou presque qui montrent des qualités « intéressantes » mais qui ne les ont pas encore exprimé (Potentiel). Cette liste « espoirs » est plus une information faite au club et aussi aux jeunes en question qui doivent s'entraîner pour progresser.

### Technique :

Respect des directives techniques de la FFBB (cahier technique 13-15), ainsi que des préconisations émises par l'ETR de la Ligue des Pays de la Loire (Pédagogie/Intentions/Formes de jeu ...).

## LE CHOIX DES PROJETS

Si besoin, la ligue des Pays de la Loire proposera la mise en place de réunions préparatoires au dépôt de dossier de candidature.

Chaque candidature devra répondre aux exigences du cahier des charges de FFBB ainsi qu'à celui de la Ligue des Pays de la Loire.

Le dossier de candidature devra rassembler et exposer les éléments suivants :

- LIEU D'IMPLANTATION principal du projet et facilités de déplacements des jeunes,
- VOLONTE ET APTITUDE A FORMER (donner les équipes et la stratégie qui alimentent les U15 mais aussi les débouchés proposés),
- RELATIONS AVEC LES CLUBS VOISINS, LE COMITE ET LA LIGUE REGIONALE (nous retracer les actions mises en place et depuis combien de temps qui visent à rassembler et à œuvrer avec le comité et la Ligue des Pays de la Loire),
- INTEGRATION AU PARCOURS D'EXCELLENCE SPORTIVE (relations avec les Pôles Espoirs, les Centres de Formation de Clubs),
- CAPACITE A REPONDRE PRECISEMENT AU CAHIER DES CHARGES FEDERAL et à celui de la Ligue des Pays de la Loire,

- PROPOSITION DE METHODOLOGIE de mise en place du projet.

Outre le préalable indispensable de la mise en conformité par rapport au cahier des charges, si la Ligue devait faire un ou des choix entre différents projets, les priorités seront les suivantes :

4. L'accueil des jeunes du Pôle Espoir (issus du club puis facilités de transport, proximité pour les autres ...),
5. L'accueil des jeunes inscrits sur les listes « sélections » et « espoirs » (issus du club puis facilités de transport, proximité pour les autres ...),
6. La quantité d'entraînement (entraînement quotidien proposé).

Dans l'examen des dossiers de candidature il sera tenu compte du respect du cahier des charges de la saison précédente.

## **LE CALENDRIER**

Chaque saison le dépôt des dossiers de candidature se fera auprès de la Ligue des Pays de la Loire, pour la fin avril.

La Ligue des Pays de la Loire donnera son classement à la FFBB et aux clubs pour la fin mai.

Annexe : Répartition des contenus U15.

## **REPARTITION EN POURCENTAGE DES CONTENUS D'ENTRAINEMENT**

DOMAINES DE TRAVAIL	CONTENUS D'ENTRAINEMENT		REPARTITION %	
Fondamentaux individuels offensifs (FIO)	FIO avec ballon	Tir	20 à 25%	30 à 35%
		Autres fondamentaux	10 à 15%	
	FIO sans ballon	Démarquage		
Fondamentaux collectifs offensifs (FCO)	Contre-attaque		20 à 25%	
	L'attaque placée en jeu réduit	Jeu de passe et jeu intérieur		
		Jeu en fixation passe		
		Ecrans porteur et écrans non porteurs		
Fondamentaux individuels défensifs (FID)	Défense 1 c 1			
	Défense 1 c 1 + passeur (avec démarquage)			
Fondamentaux collectifs défensifs (FCD)	Défense contre passer –couper côté ballon		15 à 20%	
	Défense contre une action de coupe venant de l'opposé			
	Défense contre le jeu de passe et le jeu intérieur			
	Défense contre le jeu de fixation - passe			
Jeu dirigé et / ou match	5 contre 5		5 à 10%	
Formation physique			15%	



### Annexe 3 :

# **Cahier des Charges Championnat de FRANCE ELITE U18 (M & F) dans les Pays de la Loire**

## **LES REGLES DE PARTICIPATION**

Voir le règlement de la FFBB.

## **LE CAHIER DES CHARGES**

### **Club :**

- Participation obligatoire de l'encadrement (entraîneur et assistant) de l'équipe U18 à une réunion de début d'année sur un stage de sélection régionale par exemple.
- Entraînement quotidien au minimum.

### **Installation :**

Classement H2 avec les nouveaux tracés.

### **Encadrement :**

- Un entraîneur BE ou DE (obligation de recyclage en règle).
- Un assistant : CQP (P1 minimum et inscrit en formation).
- Un dirigeant référent à domicile comme à l'extérieur.

## **LE CHOIX DES PROJETS**

Sur cette catégorie la FFBB a clairement affirmé sa volonté de s'appuyer sur les clubs de haut qui ont un centre d'entraînement ou de formation agréé.

En plus de ces places acquises d'office, la FFBB nous octroie annuellement une ou plusieurs places supplémentaires.

La Ligue décidera du choix des projets supplémentaires en tenant compte de la proposition que fera la FFBB (utilisation d'un ranking national).

## **LE CALENDRIER**

La Ligue des Pays de la Loire donnera son classement à la FFBB et aux clubs pour le 30 mai.

## **Annexe 4 :**

### Lettre aux clubs choisis U15 :

Lors d'un dernier son comité directeur, la Ligue a validé votre engagement en championnat de France Elite U15 pour la saison prochaine. C'est dans le cadre du vote de l'avenant annuel du Projet Sportif Régional Elite de la Ligue que ceci a été réalisé.

Cette lettre a pour objet de :

- Vous adressez le Projet Sportif Régional Elite de notre Ligue accompagné du cahier des charges des championnats de France Elite,
- Vous transmettre la liste des « Sélectionnés et Espoirs » de notre Ligue.

Cette liste vous permettra d'affiner votre recrutement en proposant aux jeunes qui y sont inscrits de se rapprocher de votre projet sportif. Vous avez donc toute latitude pour contacter les familles de ces jeunes. Nous vous demandons simplement, par correction, de prévenir officiellement (par écrit c'est mieux) le club d'origine de vos démarches.

Nous vous signalons aussi que les familles des jeunes sélectionnés et espoirs recevront les coordonnées des clubs qui évolueront en championnat de France U15 et U18,

D'autre part et afin que vous puissiez anticiper pour les saisons à venir, nous tenons dès à présent à vous dire que :

- cet engagement n'est acquis que pour une saison,
- Les clubs qui ne répondront pas précisément au cahier des charges ne seront pas reconduits lors de la saison future,
- le nombre d'équipes que nous aurons pour la saison n+1 sera connu en janvier et pourra être différent du nombre d'équipes actuelles (5 en F et 5 en G). Sachant que les critères de sélection sont :
  - nombre de licenciés dans la catégorie,
  - résultats dans les championnats de France U15 des dernières années.
- une nouvelle procédure sera mise en place pour la saison n+1 (elle s'appuiera sur la procédure actuelle en y rajoutant très certainement quelques évolutions),
- la priorité du Projet Sportif Régional Elite U15 est d'avoir une répartition équilibrée des projets sur le territoire en tenant compte du nombre de jeunes :
  - intégrant ou étant déjà aux Pôles
  - Espoirs, présents sur la liste « Sélectionnés et Espoirs »,
  - licenciés dans la catégorie.

Aussi nous encourageons les clubs choisis qui sont dans des proximités géographiques de se rencontrer afin de réfléchir à des rapprochements entre structures. Nous profiterons des réunions à venir pour commencer ces démarches de rapprochement.

Nous vous rappelons aussi que :

- les jeunes des Pôles en cas de mutation ne seront pas comptabilisés dans les JC1 ou JC2.
- de la même façon, les sélectionnés U14 (liste jointe à l'avenant annuel du PSRE) sont dans la même situation en cas de mutation.
- les U15 pourront effectuer deux rencontres par WE dans leur catégorie.

La Ligue vous remercie de votre engagement qui est primordial pour le futur de notre basket régional. Nous savons les moyens humains et financiers nécessaires à concrétiser ce type de projet, nous vous faisons confiance pour le mener à bien et nous restons à votre disposition pour vous aider à le construire et/ou à le faire évoluer. L'ETR et le CTS responsable de la formation du joueur notamment sont à votre disposition si vous souhaitez obtenir de l'aide ou des soutiens

Joindre au courrier :

Le Projet Sportif Régional Elite et son avenant annuel,  
Formule de politesse,  
Signé par CTS et le PDT,

#### Lettre aux clubs choisis U18 :

Lors de son comité directeur la Ligue a validé votre engagement en championnat de France Elite U18. C'est dans le cadre du vote du Projet Sportif Régional Elite de la Ligue que ceci a été réalisé.

Cette lettre a pour objet de :

- Vous adressez le Projet Sportif Régional Elite de notre Ligue accompagné du cahier des charges des championnats de France Elite,
- Vous transmettre la liste des « Sélectionnés et Espoirs » de notre Ligue.

Cette liste vous permettra d'affiner votre recrutement en proposant aux jeunes qui y sont inscrits de se rapprocher de votre projet sportif. Vous avez donc toute latitude pour contacter les familles de ces jeunes. Nous vous demandons simplement, par correction, de prévenir officiellement (par écrit c'est mieux) le club d'origine de vos démarches.

Nous vous signalons aussi que :

- Les familles des jeunes sélectionnés et espoirs recevront les coordonnées des clubs qui évolueront en championnat de France U15 et U18,
- Une réunion prévue avant la fin de saison rassemblera les dirigeants et entraîneurs des équipes choisies,

D'autre part et afin que vous puissiez anticiper pour les saisons à venir, nous tenons dès à présent à vous dire que :

- L'engagement pour les clubs professionnels devrait être reconduit naturellement d'une année sur l'autre
- L'engagement pour les autres équipes peut être remis en cause par la Ligue et/ou la FFBB,
- Les clubs doivent appliquer le cahier des charges.

La Ligue vous remercie de votre engagement qui est primordial pour le futur de notre basket régional. Nous savons les moyens humains et financiers nécessaires à concrétiser ce type de projet, nous vous faisons confiance pour le mener à bien et nous restons à votre disposition pour vous aider à le construire et/ou à le faire évoluer. L'ETR et le CTS responsable de la formation du joueur notamment sont à votre disposition si vous souhaitez obtenir de l'aide ou des soutiens

Joindre au courrier :

Le Projet Sportif Régional / Les cahiers des charges avec la liste des sélectionnés,  
Formule de politesse,  
Signé par CTS et le PDT,

## **Annexe 5 :**

### Lettre aux familles des jeunes inscrits sur la liste « Sélectionnés et Espoirs » :

Lors d'un dernier son comité directeur, Ligue a validé votre inscription sur la liste des « Sélectionnés et Espoirs » de notre région. C'est dans le cadre du vote du Projet Sportif Régional Elite de la Ligue que ceci a été réalisé.

Cette lettre a pour objet de :

- Vous expliquez l'importance à nos yeux de cette inscription,
- Vous transmettre la liste des clubs engagés en championnat de France U15, U18 et en championnat Elite Régional U13 pour la saison future.

Cette liste « Sélectionnés et Espoirs » a été réalisée par l'Equipe Technique Régionale (composée des Cadres Techniques Départementaux et Régionaux) sous la responsabilité du Conseiller Technique Régional responsable de la formation du joueur.

Elle fait suite aux nombreuses actions organisées par la Ligue et les Comités (stages de Ligue ou Comités, Tournois Inter Comités, Tournois Inter Ligues, Camp Inter Comités) ainsi que sur les observations faites lors de matches et entraînements par les différents acteurs de l'ETR.

Elle valide :

- pour les « Sélectionnés » (15 éléments) inscrits sur cette liste, de votre statut de joueurs proche de la sélection régionale, de votre année d'âge (cela ne préjuge pas non plus des compositions des futures sélections régionales). La présence sur cette liste « Sélectionnés » vous permet d'avoir un statut de joueur qui doit prétendre à évoluer au sein d'une équipe du championnat de France U15 ou U18 ou U13 Elite Région.
- Pour les « Espoirs » (10 éléments) inscrits sur cette liste, le fait que vous avez des dispositions intéressantes pour le basket qui méritent d'être développées. Ce statut montre que vous pouvez prétendre à intégrer un club évoluant dans le championnat de France U15, U18 ou U13 Elite Région même si pour le moment votre niveau de jeu actuel ne le permet pas forcément.

Elle a pour but de vous permettre de choisir un club qui va évoluer dans le championnat de France U15, U18 ou U13 Elite Région à proximité de votre domicile, si possible. Celui-ci pourra vous proposer de bonnes conditions pour progresser (entraînements quotidiens notamment avec peut être un aménagement scolaire).

Nous vous donnons donc la liste des clubs retenus avec le nom et les coordonnées des dirigeants et entraîneurs de cette structure. Vous pourrez ainsi les contacter si vous le souhaitez.

De la même manière sachez que les clubs ont reçu cette liste et peuvent donc également vous contacter directement afin d'échanger autour de votre projet sportif.

Nous espérons que toutes ces démarches vous permettront de poursuivre votre progression en basket. Ainsi vous pourrez vous épanouir dans votre activité sportive préférée !

Joindre au courrier :

la liste des « sélectionnés et Espoirs »

Liste avec coordonnées dirigeant entraîneur des clubs retenus en CDF U15, U18 ou U13 Elite Région

Formule de politesse ....

Signé par CTS et le PDT

## **Annexe 6 :**

### Lettre au club non retenu :

Lors d'un dernier comité directeur, la Ligue n'a pas validé votre engagement en championnat de France Elite U15. C'est dans le cadre de la présentation du Projet Sportif Régional Elite de la Ligue que cette décision a été prise.

Vous trouverez ci-joint ce Projet Sportif Régional Elite et son avenant annuel qui explique la procédure utilisée notamment dans le choix des équipes retenues.

Sachez que votre dossier a retenu toute notre attention et que nous connaissons la qualité du travail que vous réalisez au sein de votre association depuis maintenant de nombreuses années. Pour autant les critères de sélection sont très précis et ne vous permettront donc pas de participer à la prochaine compétition championnat de France Elite U15.

Nous vous encourageons également à vous rapprocher des clubs à proximité du vôtre :

- Ceux qui se sont également proposés à cette candidature,
- Ceux qui travaillent dans la formation du joueur,

afin d'étudier des possibles rapprochements dans l'avenir. Cela permettra peut-être de porter un projet qui aura plus de chance d'être retenu à l'avenir.

Quoiqu'il en soit la Ligue vous remercie de votre volonté de former des jeunes joueurs et espère que vous continuerez dans ce sens.

Nous restons à votre disposition pour vous aider à le construire et/ou à le faire évoluer l'ensemble de vos projets techniques. L'ETR et le CTS responsable de la formation du joueur notamment sont à votre disposition si vous souhaitez obtenir de l'aide ou des soutiens.

Joindre au courrier :

Le Projet Sportif Régional Elite et son avenant annuel

## **Annexe 7 :**

Lettre aux clubs qui ont des jeunes inscrits sur les listes « sélectionnés ou espoirs » et « groupes de potentiel départemental » :

Lors d'un dernier comité directeur la Ligue a validé son avenant annuel de son Projet Sportif Régional Elite. Cette lettre a pour objet de vous informer que un(e) ou plusieurs jeunes de votre club font partie de la liste « sélectionnés ou espoirs » de notre Ligue.

Par l'intermédiaire de ce courrier nous souhaitons vous informer que les clubs évoluant en U15, U18 ELITE France ou U13 Région Elite ont reçu cette liste et peuvent contacter les jeunes de votre club afin de leur proposer un projet sportif.

Loin de nous l'idée de dénigrer votre travail et votre investissement mais le principe du Projet Sportif Régional est de permettre aux meilleurs potentiels de rejoindre les clubs qui permettent une formation technique approfondie notamment en terme de quantité et de qualité d'entraînement (L'entraînement quotidien est l'objectif avec un encadrement qualifié).

Cette possibilité offerte aux clubs évoluant au meilleur niveau ne doit pas les empêcher de vous informer de leurs démarches, c'est du moins ce que la Ligue préconise.

La Ligue vous remercie de votre engagement et notamment d'avoir permis à des jeunes de votre territoire de découvrir le basket.

Nous savons que votre activité est indispensable et vitale pour notre basket régional et en particulier pour les clubs qui vont poursuivre la formation de vos jeunes licenciés, nous vous encourageons bien sûr à poursuivre dans cette voie.

Les élus de la Ligue, L'Equipe Technique Régionale et le Conseiller Technique Sportif responsable formation du joueur notamment sont à votre disposition si vous souhaitez obtenir plus d'information.

Joindre au courrier :

Le Projet Sportif Régional Elite et son avenant annuel

Formule de politesse,

Signé par CTS et le PDT,